

MAIRIE DE LE BOUCHAGE
211 route des Corbassières
38510 Le Bouchage
Tel : 04 74 80 03 42
Email mairie.bouchage@gmail.com



CONVOCATION

Le Maire de la commune de LE BOUCHAGE informe les concessionnaires ou ayants-droits
Que, par application des articles L.2223-17 et suivants du Code Général des collectivités territoriales, il sera procédé :

Au cimetière communal du Bouchage

Le lundi 17 novembre 2025 à 9h00

Au second constat de l'état d'abandon de la procédure de reprise n°1 dans lequel se trouvent les concessions listées ci-dessous.

Et les invite, en conséquence, à assister audit constat ou s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Le Bouchage, le 17 octobre 2025
Le maire, Annie Pourtier



Liste des concessions concernées par un second constat le 17/11/2025 :

Concessions perpétuelles :

A5 A6 - Concession BLANCHET /CHARDON
A8 A9 - Concession JACQUEMARD
C5 - Concession PILLAUD
D2 D3 - Concession PINEL

A7 - Concession FOLLIET
A89 - Concession VESSIERE LUQUET
C55 - Concession BORDEL
E40 - Concession BATAILLON

Concessions dépourvues de titre :

B22 - Aucune inscription
B26 - Aucune inscription
C30 - Aucune inscription
C70 - Concession COTTIER
D1 - Aucune inscription
D48 - Aucune inscription

B24 - Aucune inscription
B35 - Aucune inscription
C52 - Nom inscrit illisible
C82 - Concession BIN
D37 - Aucune inscription
D53 - Aucune inscription